

Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

20 septembre 2013

Français

Original: anglais

Treizième Assemblée

Genève, 2-5 décembre 2013

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

Présenté par le Président désigné

1. Ouverture officielle de l'Assemblée.
2. Élection du Président.
3. Cérémonie d'ouverture de la treizième Assemblée avec brefs messages de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres et de M^{me} Jody Williams, colauréats du prix Nobel de la paix, du Président du Comité international de la Croix-Rouge, du Président du Conseil de fondation du Centre international de déminage humanitaire de Genève et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Élection des Vice-Présidents de l'Assemblée et d'autres membres du Bureau.
6. Confirmation de la désignation du Secrétaire général de l'Assemblée.
7. Organisation des travaux.
8. Échange de vues général.
9. Présentation informelle des demandes présentées en application de l'article 5 et de l'analyse qui en a été faite.
10. Réflexion sur les moyens de renforcer l'assistance internationale et d'améliorer la mobilisation des ressources.
11. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention:
 - a) Assistance aux victimes;
 - b) Nettoyage des zones minées;
 - c) Destruction des stocks de mines antipersonnel;
 - d) Universalisation de la Convention;

- e) Appui à la mise en œuvre:
 - i) Rapport sur les activités, le fonctionnement et le financement de l'Unité d'appui à l'application et présentation d'un plan de travail et d'un budget pour les activités de l'Unité en 2014;
 - ii) Questions relatives au programme de travail intersessions en 2014;
 - iii) Autres questions relatives à l'appui à la mise en œuvre;
 - f) Transparence et échange d'informations;
 - g) Prévention et répression des activités interdites et facilitation du respect des dispositions;
 - h) Coopération et assistance.
- 12. Examen des demandes présentées en application de l'article 5.
 - 13. Examen des questions que soulèvent les rapports présentés en application de l'article 7 ou qui se posent dans le contexte de ces rapports.
 - 14. Examen des demandes présentées en application de l'article 8.
 - 15. Dates, durée, lieu et présidence de la troisième Conférence d'examen, et questions relatives aux préparatifs de celle-ci.
 - 16. Questions diverses.
 - 17. Examen et adoption du document final.
 - 18. Clôture de la treizième Assemblée des États parties.
-